



Quels sont les moyens mis en oeuvre pour retrouver créancier

Par **Vansimo**, le **29/04/2017** à **09:35**

Bonjour, rnrnJ'espère que ce weekend se passe bien pour tous malgré la grisailles. rnrnDans le cadre de l'exécution d'un titre par un huissier, ce dernier ne retrouve pas le créancier (démarche FICOBA montre un seul compte clôturé depuis 3 mois), que puis je suggérer, ou que peut faire l'huissier pour retrouver le créancier sachant qu'on sait qu'il habite et travaille quelque part en France. rnrnje sais que depuis 2010, les huissiers ont accès aux fichiers des impôts, la poste etc rnest ce vraiment utile pour retrouver klk1. rnrnmerci pour vos retours d'expérience rbonne journée

Par **amajuris**, le **29/04/2017** à **10:18**

bonjour,rnici dans les Alpes du Nord grand soleil et comme la neige est tombée avant-hier, dernière journée pour profiter des plaisirs de la neige.rnce point météo étant fait je réponds à votre question.rnil est probable que votre débiteur fait tout pour ne pas être retrouvé et il s'est arrangé pour n'avoir aucun compte bancaire à son nom.rnil me semble que l'huissier peut déposer une requête auprès du procureur de la République pour obliger les organismes comme le Trésor public, la Sécurité sociale....à fournir les informations sur ce débiteur.rnsalutations

Par **Vansimo**, le **29/04/2017** à **10:55**

Hey rnrnquel chanceux Amatjuris, profites bien de cette dernière sortie ! rnrnen effet je pense qu'il fait le filou :) rnde mémoire , l'huissier peut questionner ces organismes sans passer par le procureur depuis 2010 s'il a titre exécutoire. rnrnma question est qu'est la qualité de ces infos collectes ! si la personne change de nom en prenant celui de son marie , meme les impots vont change leurs fichiers et donc la personne sera introuvable ! rnrnaffaire a suivre ! rnrnbon ride !

Par **morobar**, le **29/04/2017 à 19:56**

Bj Avec ou sans titre exécutoire, un huissier n'a aucun accès aux fichiers du Trésor public, du TAJ, des CPAM ou de l'Urssaf non plus que de la Poste.

Par **Vansimo**, le **30/04/2017 à 00:01**

Bonsoir Morobar, rnapres quelques recherche sur google, les huissiers disposent de ces pouvoir depuis 2010, je ne sais pas si ils ont font usage.

rnrnhttp://www.caf.fr/sites/default/files/caf/731/Documents/cnil/1_18_recepisse_declaration_acces_base déniché un lien intéressant toutefois dans celui ci il precise que l'action auprès des partenaires sociaux se fait dans le cadre de pensions alimentaires,. est ce que ce étendue a d'autres procédures ! je ne saurais preciser. rnrnbonne soiree rncdt rnvansimo

Par **morobar**, le **30/04/2017 à 09:20**

Bonjour,rnBis repetita, ils n'ont pas ces accès.rnMais depuis 2010 ils peuvent demander des renseignements sans qu'on puisse leur opposer le secret (par exemple secret bancaire...).rnC'est quand même différent d'avoir un accès qui permet selon des critères de recherche, de naviguer, et d'avoir le droit de demander des renseignements.

Par **Vansimo**, le **30/04/2017 à 10:32**

Merci Morobar, rnrnje comprends la nuance maintenant. ils ont pas accès mais peuvent demander ces infos sans que les organismes puissent refuser. rnrnmerci et bonne journee rnbien cordialement rnvansimo

Par **morobar**, le **30/04/2017 à 10:50**

C'est cela, mais même ce droit est limité.rnEn France nous sommes très sensibles à la confidentialité des fichiers et à l'interdiction des interconnexions.

Par **Vansimo**, le **10/05/2017** à **22:56**

bonsoir a tous, rnrnpetit update, l'Huissier en question confirme qu'il va faire des recherches auprès de la prefecture (pour voir si un véhicule au nom de madame pour monsieur il peut pas car le jugement porte par sur lui), se rapprocher de la CPAM et URSAFF pour trouver le ou les employeurs. et voire meme les impots pour avoir acces a ca derniere declaration ! rnrnje savais que la loi betaille donnait plus de pouvoir sans passer par le procureur mais la apparemment il fait les demandes informatise, je suis bluffe , un arsenal digne de la CIA. rnrnMorobar, meme si les interconnexions ne sont pas appréciés , l'accès a toutes les infos est supra facilite pour le coup. rnrnavec tout ca , impossible que le débiteur lui échappe :) rnrncdtrnvansimo

Par **Lag0**, le **11/05/2017** à **08:12**

Bonjour,rnJe ne comprends pas trop l'objet de ce fil...rnPourquoi un huissier rechercherait-il le créancier ? Normalement, c'est lui qui le mandate, il sait donc qui il est !

Par **Vansimo**, le **11/05/2017** à **12:25**

sorry rnj'ai fait une erreur dans le titre, je parlais bien du debiteur. rnrncdtrnVansimo